

DE ROUBAIX-TOURCOING

LA NOUVELLE LOI MILITAIRE

Ménageons les effectifs en organisant les fabrications

La mobilisation industrielle doit être préparée pour éviter le scandale des profiteurs de guerre.

La force des armées réside principalement dans le matériel qui est mis à leur disposition. C'est pour avoir méconnu ce principe des guerres modernes que l'Etat-Major de 1914 a failli compromettre l'issue de la lutte engagée.

Dans l'esprit de la Commission de l'Armée, qui approuve ces dispositions, il y aurait donc lieu de créer un corps d'ingénieurs militaires, composés de techniciens, en cas de mobilisation, ayant sous leurs ordres les effectifs principaux, organisés comme il vient d'être dit.

Oui, mais... les bénéfices de guerre?

Nous venons d'indiquer les vues du Gouvernement et de la Commission de l'Armée. Elles nous paraissent comporter une sérieuse lacune. Nulle part, il n'est question de la question financière de la mobilisation industrielle et économique.

La mobilisation industrielle et économique

Le projet de loi sur le recrutement présenté par le Gouvernement et modifié par la Commission de l'Armée prévoit, certes, la mobilisation industrielle.

Peuvent être affectés, soit aux corps spéciaux, exclusivement composés de militaires des réserves, soit à leur emploi du temps de paix, en ligne un effectif de quinze à vingt hommes de résidence, les hommes du service auxiliaire, les hommes du service armé appartenant à la réserve territoriale, etc.

C'est la préparation de la mobilisation industrielle et économique. Le rapporteur de la Commission de l'Armée, le lieutenant-colonel Fabry a souligné son importance. Il a dit, dans son rapport, la nécessité d'avoir, notamment « une politique du matériel ».

« Ce matériel, dit le rapporteur, nous devons nous ingénier à en éliminer toutes les parties vieillies ou démodées, à l'entretenir par un apport annuel de matériel neuf. Cela revient à dire que chaque année, sans nous lasser, sans jamais croire que nous ayons atteint le dernier perfectionnement, nous devons construire une certaine quantité de matériel plus perfectionné que celui de l'année précédente, et nous devons surtout tirer de cette politique les moyens d'organiser, en cas de mobilisation, la mise en fabrication du matériel reconstruit, afin que sa construction puisse être entreprise, en grand, immédiatement ».

Les ingénieurs militaires et les « effectifs spéciaux »

Pour organiser, en temps de guerre, la production du matériel, le Gouvernement a proposé une refonte du système d'affectation des mobilisés. On a lu le texte de l'article 48 qui attribue les emplois de l'arrière aux auxiliaires et aux territoriaux.

Voici la note remise à la Commission de l'Armée à ce sujet :

« Des règlements d'administration publique fixeront tous les détails, d'après les principes généraux posés par le présent projet. »

Allemagne voudrait voir supprimer les sanctions

Ceci est dit par M. Wirth en réponse à M. Briand

Berlin, 28 juin. — Dans une déclaration, M. Wirth dit que l'Allemagne tend à une paix loyale et réelle. « Elle est prête à faire de grands sacrifices pour atteindre ce but, mais nos anciens ennemis devraient aussi, maintenant, y mettre du leur pour aider à la solution de ce problème qui est le plus énorme qui se soit peut-être jamais posé devant un peuple ».

La première chose que devraient faire les puissances de l'Entente, c'est la suppression des sanctions. Elles ne se justifient plus dans l'accomplissement de l'ultimatum de Londres et si l'on croit en France que ces sanctions constituent un moyen de contrainte pour faire une pression permanente sur l'Allemagne et l'obliger ainsi à l'exécution des obligations assumées, je ne puis pas être de cet avis. La volonté loyale de l'Allemagne n'a pas besoin de contraintes. Les sanctions rendent difficile, au contraire, l'œuvre d'exécution et font obstacle au travail et au commerce et créent notamment de nouvelles complications.

« La question haute-lésienne n'est pas seulement une question allemande, mais européenne et ne doit pas être traitée comme une bagatelle ».

Le conflit des Cheminots

LA JUSTICE VA S'OCUPER DE LA MAISON SYNDICALE

Paris, 28 juin. — Faisant droit à la requête de Bidegarray « propriétaire légal » de la Maison des Cheminots, rue Baudin, le Président du Tribunal Civil a ordonné, le 26 juin, l'expulsion de M. Monroussier, Dejonckere et autres à comparaitre devant lui, afin de s'entendre condamner à l'expulsion immédiate.

LES FUSILLÉS DE FLIREY

L'AFFAIRE VA ETRE EXAMINEE PAR LA CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATIONS

Paris, 28 juin. — M. Guillaume Pouille, rapporteur du projet d'amnistie au Sénat, a reçu la lettre suivante du Garde des Sceaux :

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'affaire du capitaine Morange, des soldats Baudy, Fontanard et Prébost, condamnés le 19 avril 1915, par le conseil de guerre spécial du 63e R. I., pour refus d'obéir à l'ordre de marcher contre l'ennemi (affaire dite de Flirey). J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par une décision de la Chambre des mises en accusation, en vertu de l'article 20 de la loi d'amnistie du 29 avril 1921, j'ai invité M. le procureur général près la Cour d'appel de Bourges à soumettre cette affaire à l'examen de la chambre des mises en accusation.

« Venillez agréer, etc. »

UN PROJET DE LOI EST NECESSAIRE

Paris, 28 juin. — Parmi les questions que les ministres ont discutées ce matin, au Conseil, se trouve la cas des deux sous-lieutenants Herdun et Milan, qui, en 1916, pour abandon de poste, furent passés par les armes, au bois de Fleury, sous Verdun, par ordre, mais sans jugement.

La grève des pompiers et des agents de police

ON ARRÊTE DES GREVISTES

Québec, 28 juin. — Cinq des pompiers en grève, dont le président du syndicat, ont été arrêtés sous l'inculpation d'infraction à la loi relative aux fêtes et locaux et des employés des services municipaux, et des mandats ont été lancés pour l'arrestation d'une vingtaine d'autres. Les pompiers et agents de police ont refusé l'arrestation.

Perdu sous terre

UN CONTREMAITRE A DISPARU DANS UN GOUFFRE DE 300 METRES

Rodez, 28 juin. — Dans les travaux de sondage des sources de la Sorgue, en vue de la construction d'une nouvelle usine électrique au Mas-Raynal, près Cornus (Aveyron), un contremaître était descendu, à l'aide d'un câble, dans un abîme qui mesure 305 mètres. Une sonnette devait donner le signal de la remontée.

Hirohito voulait voir le mètre

ON LE LUI A MONTRE

Paris, 28 juin. — Dans le programme des activités qui l'a désiré voir à Paris et qui avait établi avant de quitter le Japon, le prince Hirohito avait marqué le désir de voir le prototype du mètre étalon. Cette visite a eu lieu ce matin, au Bureau International des Poids et Mesures, installé au Pavillon de Breteuil, à Paris.

Un aveu de celui qui nous déclara la guerre

L'ex-ambassadeur allemand dit : La France ne voulait pas la guerre

Berlin, 28 juin. — M. Théodore Wolff, dans le « Berliner Tageblatt », cite un court passage des souvenirs de M. de Schen, ancien ambassadeur à Paris, qui doivent paraître sous le titre « Choses vécues », dont il semble avoir eu le premier. M. de Schen déclare entre autres que le peuple français ne songeait pas du tout à la guerre, lorsque arriva le jour funeste où le gouvernement autrichien remit à Belgrade son ultimatum « extrêmement violent ».

M. de Schen déclare qu'il n'avait été nullement informé de ce qui s'était passé jusqu'à ce moment. Il combat énergiquement la façon dont la guerre a été déclara.

« La demande, dit-il, que l'on m'avait chargée de formuler auprès du gouvernement français, à savoir la livraison de Toul et de Verdun, comme garantie de sa neutralité, était absolument folle. Nous aurions dû, au contraire, offrir au gouvernement français des garanties pour le cas où il aurait consenti à être neutre ».

« Une pareille demande ne pouvait que rendre impossible toute entente. Je fus dispensé de cette responsabilité par la commission plus pénible encore de déclarer la guerre en invoquant des incursions d'aviateurs français sur Nuremberg ».

Mais, dit M. de Schen, le souvenir le plus pénible de ma carrière est que mon nom paraisse associé à ces méthodes.

« M. de Schen révoque, en termes très énergiques, la violation de la neutralité belge, qui a été de plus, dit-il, une faute stratégique et politique ».

Il précise que, même quand il était secrétaire d'Etat, il n'avait rien entendu dire d'un pareil projet, qui cependant devait exister depuis longtemps.

La Turquie veut s'entendre cordialement avec la France

Elle a envoyé pour cela un délégué à Paris

Paris, 28 septembre. — Déjà Sami Bey, délégué du Gouvernement d'Angora, qui vient d'arriver à Paris, a fait les déclarations suivantes : « M. de Schen révoque, en termes très énergiques, la violation de la neutralité belge, qui a été de plus, dit-il, une faute stratégique et politique ».

« Je suis venu de nouveau à Paris pour m'aboucher avec qui de droit, et trouver le moyen de donner une solution définitive à la question de Cilicie, ce que je crois d'ailleurs, très réalisable. Nos relations avec la Russie ne sont que le moment entre elle et nous, la nation turque. Toutefois, la Russie a reconnu nos revendications contenues dans le pacte national approuvé par l'Assemblée d'Angora, et elle a accepté notre programme politique, quelque soit le résultat des offensives grecques. Vainqueurs ou vaincus, nous n'y changerons rien, car il représente le maximum de sacrifices auxquels la nation turque puisse consentir, en vue d'assurer une paix juste et durable ».

Un apache amateur

IL « SURINA » UN PASSANT SANS RAISON, POUR LE PLAISIR

Paris, 28 juin. — Rue du Chat-qui-Pêche, M. Mut, journalier, demandeur qui a une vingtaine d'années, qui le blessa d'un coup de couteau au bras, sans motif, sans raison, pour le plaisir.

Le bon mari

L'ASSASSINE « DE BREST S'EST OPPOSE A L'ARRESTATION DE SA FEMME »

Brest, 28 juin. — Dans le paisible quartier Saint-Martin, où les époux Seveleder habitent une coquette villa, 18, rue de la Perquisition, il n'est bruit que de la perquisition faite hier, chez l'ancien papeter et de la prochaine arrestation de sa femme.

Mais Mme Seveleder est, paraît-il, très malade, et lorsque deux agents de la sûreté se sont présentés chez elle, hier après-midi, munis d'un mandat d'amener, il se sont trouvés en présence du mari, qui s'est catégoriquement refusé à laisser emmener son épouse.

La hantise de l'au-delà

UN VIEILLARD S'EST NOYÉ A PRADELLES

Un vieux journalier de Borre, Charles Decaff, âgé de 72 ans, et qui se rendait en compagnie de sa femme et de sa jeune fille, prendre l'air des champs, a été retrouvé mort, dans une mare d'eau, à Pradelles, dans une mare d'eau.

Qui a cambriolé la mairie d'Abscon ?

10.400 FRANCS ONT ETE ENLEVES D'UN GOFFRE-FORT

Les ingénieurs militaires et les « effectifs spéciaux »

Pour accélérer le paiement des dommages de guerre

La réorganisation des commissions cantonales

Paris, 28 juin. — Dès la promulgation de la loi des Finances du budget des dépenses recouvrables, M. Loucheur, ministre des Régions libérées, a arrêté des instructions en vue de l'application immédiate des dispositions qui ont pour but d'accélérer les opérations des commissions cantonales. Les Préfets des départements libérés ont été invités à faire des propositions pour la nomination de présidents de commission et d'agents administratifs aux postes actuellement vacants, et à ceux à pourvoir par suite de la création de nouveaux organismes d'évaluation des dommages. L'inspection des agents administratifs et celle des commissions cantonales vont être définitivement organisées. Un certain nombre de commissions cantonales vont être divisées en sections, qui pourront délibérer et statuer dans les conditions fixées pour les commissions elles-mêmes. Les décisions pourront ainsi être doublées et triplées, selon le nombre des sections.

Par ailleurs, le Garde des Sceaux a délégué à M. Lugol, sous-secrétaire d'Etat aux Régions libérées, ses pouvoirs d'inspection, de surveillance et de contrôle, pour tout ce qui concerne le fonctionnement des commissions cantonales et des tribunaux de dommages. On est en droit d'attendre de cette décision des résultats intéressants.

On travaille activement au ministère des Régions libérées et dans les Préfectures du Nord et de l'Est à la mise au point de toutes ces questions. Comme on le sait, M. Loucheur considère qu'il y a un intérêt capital à ce que les indemnités dues aux sinistrés soient au plus tôt fixées définitivement, et en cela, il répond au vœu unanime des intéressés.

L'horrible Crime de Cappellebrouck

La femme qui assassina accuse son amant d'avoir été son complice

A la suite de l'enquête sur le lieu du crime de Cappellebrouck, menée lundi pendant l'après-midi entier, par le parquet de Dunkerque, deux arrestations ont été opérées, celle de Sidonie Caron, femme Marsiaux, et celle de son amant, Joseph Vermeersch, domestique de ferme, accusés successivement par la coupable d'être le complice ou l'auteur du crime.

Ce dernier se défendit avec révolte de l'accusation portée contre lui. Non seulement il affirme n'avoir pas trépané dans ce crime, mais il dit qu'il l'ignorait complètement. Cependant, comme certaines contradictions ont été relevées entre les déclarations de Vandenaebel et celle qu'il a faites sur les lieux du crime en présence de la femme Mahieu, on lui a reconnu que celle-ci lui avait offert 700 francs s'il voulait l'aider à faire disparaître son mari, il importe que ce point soit éclairci.

C'est hier matin, mardi, à 7 heures 45, que Sidonie Caron et Vandenaebel sont arrivés, entre les gendarmes, à Dunkerque, où ils ont été conduits directement à la maison d'arrêt, pour y être écroués.

L'instruction de cet affreux forfait a été ouverte au cours de cette même journée et le juge d'instruction, M. Dutilleul, a commandé tout d'abord par l'audition de plusieurs témoins, notamment une dame Yvonne Macré et le sieur Kiken, le fils d'un premier mariage de la meurtrière.

Alex WILL

Un enfant carbonisé

CE MALHEUR A ETE PROVOQUE PAR L'IMPRUDENCE D'UNE MENAGERE

Compigné, 28 juin. — Un incendie d'une gravité exceptionnelle s'est déclaré la nuit dernière dans l'ancien camp de Bellecarré, route de Compigné, à Choleval-Bac, et qui est affecté depuis quelques mois au logement de familles ouvrières.

Deux grands baraques ont été détruits avec le mobilier des habitants. Un enfant de 12 ans a été entièrement carbonisé.

Ce sinistre serait dû à l'imprudence de la ménagère qui aurait voulu allumer son feu avec du pétrole.

Quelques heures auparavant, un autre incendie s'était déclaré à l'autre bout de la ville, dans les plaines Marcières, derrière les casernes du 54e régiment d'infanterie.

TORCHE VIVANTE

AINSI FUT FORMEE UNE PARISIENNE VENUE A BUGQUOY

Mme Céline Sauvage, domiciliée à Paris depuis la guerre, était venue passer quelques jours chez des amis, à Bugquoy. Hier matin, en allumant un poêle, elle communique le feu à ses vêtements et, en quelques instants, sa vit entourée de flammes qui étouffèrent non sans difficulté, ses hôtes et des voisins, accourus à ses cris.

Couverte de brûlures affreuses sur tout le corps, elle a été amenée à l'hôpital Saint-Jean, dans un état presque désespéré.

L'affaire des sacs à terre en Gour d'assises

TOUS LES INCOLPES SONT INCARCERES

On sait que MM Lévy, Guerynprez et Crépin, se trouvant déjà à la prison de Cuincy, où ils attendaient leur comparution devant la cour d'assises du Nord.

Les autres inculpés qui vont être jugés en même temps qu'eux, par le jury du Nord, au cours de la session de juillet, MM. Polsonnier, Tesse, les deux frères Henry, Lambin et Gaudin, se sont rendus hier mardi au Palais et ont été immédiatement incarcérés.

El Hocine l'Assommeur

Le bandit marocain meurtrier à Lens serait aussi l'auteur des agressions de Dorignies

Le « Réveil » a relaté en tout temps, les agressions nocturnes qui furent commises à Dorignies, entre le 6 et le 13 juin. On se souvient de ces faits.

Le 6 juin, M. François Théry, rentrant chez lui vers 10 heures du soir, était assommé par derrière d'un coup de marteau ou de marteau et dévalisa. Le 8 juin, à 11 heures, M. Gambier Raphaël était victime à son tour de l'assommeur. Puis successivement le 10, le 11 et le 13 furent frappés par derrière, assommés et dévalisés, MM. Trugillo Julien, Marsy Léon, Brochet François, Leroux Henri et un soldat de l'armée anglaise, Levys William, qui fut le dernier de la série.

Les détails que nous aurons les victimes, les constatations faites au cours de l'enquête démontrent que ces différents attentats avaient en même auteur, que l'on chercha d'ailleurs vainement.

A partir du 13 juin, le bandit ne fit plus parler de lui.

On supposait généralement que les ronds incessantes des agents de la Gendarmerie avaient donné à réfléchir à l'assommeur et que celui-ci attendait, pour continuer ses exploits, que l'émotion soulevée par ces agressions successives fut calmée.

Les soupçons de la police mobile

Le 17 juin, notre ami et collaborateur E. Vermeersch était victime, à Lens, d'une agression nocturne.

Assommé par derrière, il tomba évanoui. La même nuit, un autre Lensois, M. Victor Dupré, était également violemment blessé dans des circonstances analogues.

L'agresseur, cette fois, fut arrêté presque aussitôt. C'était un certain El Hocine ben Amed, 25 ans, originaire de Tizirt (département de Sousse) (Maroc), journalier de sa profession.

El Hocine, sur qui l'on retrouva la montre de M. Dupré, fut écroué à la prison de Béthune.

Cependant, M. Lisparlette, commissaire de la police mobile de Lille et M. Coussemaekers, inspecteur, qui avaient eu à s'occuper des agressions de Dorignies, avaient été frappés de l'analogie qui existait entre la façon de procéder de El Hocine et celle de l'assommeur de Dorignies. Volant en avoir le cœur net, M. Lisparlette ouvrit une enquête qui l'mena, selon sa coutume, à fond de train.

En quelques jours, et tout en suivant la piste d'autres malfaiteurs, les deux détectives trouvèrent le moyen de visiter les meilleurs marocains de Dorignies, de Pont-de-la-Delle, d'Auby, de Lens, de Béthune et de recueillir des renseignements intéressants.

M. Lisparlette, dont les soupçons ne faisaient que croître, se présenta enfin à la prison de Béthune. Il interrogea El Hocine. Après avoir essayé de nier, de ruser, le Marocain finissait cependant par convenir qu'il était marocain.

Mais, affirmait-il, il n'était resté que quelques jours dans la région, du 1er au 8, il était, de là, parti pour Amiens.

Des charges accablantes

Leurs soupçons confirmés par ce premier aveu, M. Lisparlette et l'inspecteur Coussemaekers continuèrent leurs recherches et établirent d'abord que le Marocain était arrivé à Pont-de-la-Delle (près de Dorignies), le 1er juin. Il coucha, dans la nuit du 1er au 2, chez M. Sède, hôtelier, rue de la Gare. Le lendemain et les jours suivants, il alla loger chez d'autres Marocains, très vraisemblablement dans les corridors des Astiers, près d'Auby.

Mais on n'avait pas de preuves certaines qu'il fut encore dans la région à partir du 4 ou du 5.

MM. Lisparlette et Coussemaekers, qui connaissent admirablement le pays, visitèrent successivement Dorignies, Auby, Fiers et Pont-de-la-Delle. Finalement, ils aperçurent un Marocain, qui avait été le 14, au cabaret Fievet, rue de l'Eglise, à Dorignies, et qu'il avait laissé là un sac à effets. Le sac fut ouvert; on y trouva un mouchoir kaki, taché de sang.

Les policiers montrèrent alors à la cambrioleuse une photographie d'El Hocine. Mme Vermeersch, ses deux fils, et le commissaire M. Gillot, reconnurent formellement le bandit.

De plus, le lendemain, le tenancier de la cantine des Marocains, à Dorignies, le sieur Ambroise ben Hachild, reconnaissait lui aussi, en El Hocine, un individu qui était venu chez lui, le 14 juin, et dont les allures lui avaient paru suspectes.

El Hocine affirmant qu'il n'était resté que quelques jours à Dorignies, avait donc menti. Il est resté dans la région de Dorignies, Pont-de-la-Delle, Auby, très certainement jusqu'au 14 et ne s'est jamais rendu à Amiens. Démenti d'argent, il s'en procura en volant dans les circonstances que l'on sait.

Les Marocains qui ont pu le connaître dans le pays, sont unanimes à déclarer que le bandit est certainement l'auteur des agressions de Dorignies.

À Dorignies comme à Lens, l'assommeur avait ses victimes par derrière, le 6, El Hocine partit pour Lens, où l'on devait mettre un terme à ses sanglants exploits.

Comme on le voit, MM. Lisparlette et Coussemaekers viennent de faire l'affaire dans une phase nouvelle.

El Hocine aura grand-peine à écarter les charges formidables qui lui ont relevées contre lui.

Cette remarquable enquête fait le plus grand honneur aux méthodes des inspecteurs de la brigade mobile de Lille, dont la valeur s'est du reste affirmée depuis longtemps.